

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal dûment convoquée et tenue le lundi 19 juillet 2021, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin (en visioconférence sur plateforme Zoom) et madame Julie Moreau.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 juin 2021 à 13 h 02.
 - c) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021 à 12 h 01.
- 4. Administration, finances et qualité de services**
 - a) Rapport de la mairesse et responsables de comités.
 - b) Attestation de dépenses – Programme d'aide à l'entretien routier du réseau local (PAERRL) 2020.
 - c) Dépôt du rapport financier de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.
 - d) Rapport de la mairesse sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
 - e) Présentation et approbation des comptes.
 - f) Dépôt de transferts budgétaires (Ville et Agglomération).
 - g) Autorisation d'emprunt temporaire pour règlements # 137-2020 et # 160-2021.
 - h) Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # 17-2007-A02 modifiant le règlement # 17-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
 - i) Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # 164A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation partielle TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois, pour un montant additionnel de 347 000 \$.
 - j) Embauche – Concours d'emploi # 202105-29 – Secrétaire de relève et soutien à la direction générale (à l'essai).
 - k) Paiement des heures supplémentaires – Mme Lise Lavigne, trésorière.
 - l) Approbation de l'organigramme.
 - m) Adoption de la politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147F-2021.
 - n) Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) – Centre des congrès de Québec – 30, Septembre 2021 et 1^{er} et 2 octobre 2021.
 - o) Services professionnels – Médiation et conciliation de quartier – Dossier # ADM-202107-52.
 - p) Mandat de courtage pour vente de l'immeuble municipal sis au # 2 – # 4, rue des Lilas – Matricule : 6199-62-1558.
- 5. Sécurité civile, sécurité incendie et sécurité publique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Acceptation de démission de Mme Audrey-Ann Robert, pompière et première répondante.
 - c) Embauche – M. Maxime Tessier, pompier à temps partiel et premier répondant.
- 6. Travaux publics et services techniques**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Acceptation de la démission de M. Éric Nadeau – Manœuvre et préposé à l'écocentre.
 - c) Modification de la résolution # 7972-05-2021 – Annulation du rachat de la camionnette usagée # 6 - Chevrolet Silverado 2500 2011.
 - d) Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux de prolongement d'aqueduc sur la rue du Domaine-Brière # HYG-202106-42.
 - e) Avenant au mandat de services professionnels en ingénierie du projet de prolongement d'aqueduc rue du Domaine-Brière # TP-202007-53 – Surveillance.
 - f) Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture et épandage d'abat-poussière (3^e) – Dossier # TP-202107-51.
 - g) Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux d'installation d'un garde-corps au pourtour de la galerie de l'hôtel de ville – 88, chemin Masson – Dossier # TP-202105-46.
 - h) Mandat pour caractérisation écologique sur les lots # 5 228 692 et # 5 228 679, projet nouveau garage municipal 245, chemin Masson – Dossier # TP-202107-55.
 - i) Acceptation définitive et autorisation de paiement de retenue contractuelle résiduelle Travaux routiers chemin Guénette Phase III – Monco Construction Inc. – Dossier # TP-202002-03.

- j) Dépôt de la programmation des travaux # 3 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
 - k) Mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de l'aqueduc et réfection au Domaine Joli-Bois # HYG-202102-18 – Ajout Ptie rue Joli-Pionnier (215 m).
 - l) Montée Carola – Protocole d'entente en vertu du règlement # 127-2020 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.
- 7. Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Acceptation de la démission de M. Nicolas Guillot, inspecteur en urbanisme.
 - c) Demande de dérogation mineure # 2021-DM-00043 – 13, rue Galilée – Solarium pour piscine.
 - d) Demande de dérogation mineure # 2021-DM-00044 – 51 – 51A, rue du Domaine-Brière – Usage résidentiel bifamilial.
 - e) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2021-PIIA-00046 – 211, rue des Conifères.
- 8. Communications, loisirs, événements et culture.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Proclamation des journées de la culture – 24, 25 et 26 septembre 2021.
 - c) Tarification – programmation des cours et activités de loisirs – Automne 2021.
 - d) Programme Accès-Loisirs.
 - e) Ajustement salarial – Mme Kélia Germain, aide-animatrice et accompagnatrice.
 - f) Embauche – Sauveteur-plage saison 2021.
 - g) Contrat de services – Plateforme transactionnelle débarcadère Event'nroll.
 - h) Demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés.
 - i) Demande d'aide financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).
 - j) Clôtures au terrain de baseball.
- 9. Correspondance.**
- a) Lettre de la ministre Mme Andrée Laforest, MAMH, 2021-06-21 - Subvention possible 143 168 \$ Programme PRABAM.
 - b) Lettre de la ministre Andrée Laforest, MAMH, 2021-06-23 – Rappel d'avoir des défibrillateurs en présence lors d'activités.
 - c) Lettre de la ministre Mme André Laforest, MAMH, 2021-06-28 - Annonce subvention 50 000 \$ Programme FRR volet 4 – Revitalisation du pavillon Violette-Gauthier.
 - d) Lettre de ministre Mme Andrée Laforest, MAMH, 2021-07-07 - Augmentation TECQ 311 931 \$.
- 10. Affaires nouvelles.**
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

8058-07-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 ; # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021, # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021, # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, # 176-2021 du 3 mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021, # 204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, # 243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, # 291-2021 du 24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021

jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021, # 555-2021 du 14 avril 2021 jusqu'au 23 avril 2021, # 570-2021 du 21 avril 2021 jusqu'au 30 avril 2021, # 596-2021 du 28 avril 2021 jusqu'au 7 mai 2021, # 623-2021 du 5 mai 2021 jusqu'au 14 mai 2021, # 660-2021 du 12 mai 2021 jusqu'au 21 mai 2021, # 679-2021 du 19 mai 2021 jusqu'au 28 mai 2021, # 740-2021 du 2 juin 2021 jusqu'au 11 juin 2021, # 782-2021 jusqu'au 18 juin 2021, # 807-2021 du 16 juin jusqu'au 25 juin 2021, # 849-2021 du 23 juin 2021 jusqu'au 2 juillet 2021, # 893-2021 du 30 juin 2021 jusqu'au 9 juillet 2021, # 937-2021-2021 du 7 juillet 2021 jusqu'au 16 juillet 2021 et # 1062-2021 du 14 juillet 2021 jusqu'au 23 juillet 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, repris dans l'arrêté # 2020-029 du 26 avril 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population et ses amendements ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE la présente séance soit tenue devant public.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE les citoyens soient invités à transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicair@lacmasson.com.

8059-07-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

8060-07-2021

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 JUIN 2021 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue devant public le lundi 21 juin 2021 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

8061-07-2021

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 JUIN 2021 À 13 H 02.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue devant public et par visioconférence (via Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le 23 juin 2021 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 juin 2021 à 13 h 02 soit et est approuvé tel que rédigé.

8062-07-2021

3. c) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUILLET 2021 À 12 H 01.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue devant public et par visioconférence (via Zoom) le 5 juillet 2021 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021 à 12 h 01 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE ET RESPONSABLES DES COMITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Madame la conseillère, Julie Moreau, fait rapport au conseil.

8063-07-2021

4. b) ATTESTATION DE DÉPENSES – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ROUTIER DU RÉSEAU LOCAL (PAERRL) 2020.

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 99 755 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien précité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4. c) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020.

Ce conseil prend acte, du dépôt par la trésorière, madame Lise Lavigne, après que soit dument paru un avis public à cet effet, du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et du rapport du vérificateur tel que préparé par la firme Amyot Gélinas.

4. d) RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, fait lecture et présentation du rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Chers concitoyennes et concitoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, c'est avec un sentiment de satisfaction que j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Ce rapport fait état d'une année exceptionnelle en raison des nombreuses contraintes occasionnées par la pandémie de la COVID-19. Nous avons été confrontés à relever plusieurs défis, dont la réorganisation du travail de nos employés pour continuer d'offrir des services essentiels à la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens, la planification des activités de loisirs et des premiers répondants ainsi que l'ajustement des méthodes de communication pour composer avec les mesures sanitaires imposées.

Malgré ce contexte hors du commun, nous avons maintenu en tout temps une gestion responsable de nos ressources. Les résultats se retrouvant dans ce document sont la preuve d'une gestion efficace des fonds publics, d'une rigueur exceptionnelle et de l'excellente santé financière de notre Ville.

Le présent rapport sera publié sur notre site Web www.lacmasson.com ainsi que l'intégrité du rapport financier au 31 décembre 2020.

Ce rapport traitera des éléments suivants :

- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Le rapport financier 2020 sommaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les faits saillants;
- Les réalisations de 2020 provenant des activités d'investissement.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier au 31 décembre 2020 a été vérifié par un vérificateur externe de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. Son rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Au chapitre des revenus, la Ville a réalisé des revenus de fonctionnement de l'ordre de 8 666 361 \$, soit 953 816 \$ supérieurs aux revenus budgétés. La variation est attribuable en partie à la réception d'une aide financière du gouvernement du Québec afin d'atténuer les impacts reliés à la COVID-19 au montant de 226 609 \$ qui nous a, entre autres, permis de suspendre les intérêts et pénalités relatifs aux comptes de taxes du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} février 2021. Cette subvention a été entièrement comptabilisée en 2020 selon les normes comptables. D'ailleurs, un montant de 2 517 \$ a été redistribué à l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Parmi les autres variations importantes, mentionnons :

- Les revenus de taxes supplémentaires de **174 519 \$**
- Hausse importante des droits de mutations de **486 062 \$**
- L'augmentation des transferts du gouvernement du Québec pour l'entretien des routes de **42 519 \$**.
- Une hausse de la compensation de Recyc-Québec de **23 907 \$**

	BUDGET 2020	RÉALISATIONS 2020	VARIATIONS
Taxes	6 649 354 \$	6 823 873 \$	174 519 \$
Compensation tenant lieu de taxes	22 335 \$	23 470 \$	1 135 \$
Transferts	317 718 \$	608 226 \$	290 508 \$
Services rendus	235 863 \$	247 275 \$	11 412 \$
Imposition de droits	355 925 \$	862 537 \$	506 612 \$
Amendes et pénalités	42 350 \$	62 170 \$	19 820 \$
Autres revenus d'intérêts	89 000 \$	30 310 \$	(58 690) \$
Autres revenus		8 500 \$	8 500 \$
TOTAL DES REVENUS	7 712 545 \$	8 666 361 \$	953 816 \$

Au 31 décembre 2020, la Ville de Saint-Marguerite-du-Lac-Masson affiche des dépenses de fonctionnement de 6 704 210 \$ soit 521 947 \$ inférieur au montant budgété.

La diminution des dépenses s'explique principalement par le report de certains projets en raison du ralentissement des opérations et des activités de la Ville durant la pandémie de la COVID-19.

La diminution des dépenses provient, entre autres :

- **TRANSPORT : (269 814) \$**
 - La diminution des dépenses est attribuable à certains mandats professionnels qui n'ont pas été octroyés. Les travaux de balayage de rues se sont faits en grande partie à l'interne et les travaux de scellement de fissures qui étaient prévus au budget n'ont pas été réalisés. Nous notons une économie à l'achat d'abat-poussière, de pierre concassée, d'asphalte froide ainsi que pour le remplacement de ponceaux. La variation de dépense s'explique par une économie d'achat d'abrasifs (dont le sel) en lien avec la politique de déneigement éco-responsable qui est également dû à la température clémente que nous avons connue lors de la période hivernale.
- **LOISIRS ET CULTURE : (135 689) \$**

- Nous remarquons une augmentation des charges salariales due au maintien de l'équité salariale 2016-2020. Cependant, au niveau des patinoires, parcs et terrains de jeux, nous notons une diminution des charges salariales dû à l'annulation de diverses activités.
- Plusieurs activités non pas été réalisées à cause du contexte de la pandémie de la COVID-19 ce qui fait en sorte qu'il y a eu moins de frais de publicité, de services professionnels, d'achats et de location de matériel ce qui explique en grande partie la variation budgétaire.

<u>LES CHARGES</u>	<u>BUDGET 2020</u>	<u>RÉALISATIONS 2020</u>	<u>VARIATIONS</u>
Administration générale	1 499 579 \$	1 491 883 \$	(7 696) \$
Sécurité publique	914 054 \$	915 468 \$	1 414 \$
Transport	2 194 706 \$	1 924 892 \$	(269 814) \$
Hygiène du milieu	1 182 574 \$	1 128 707 \$	(53 867) \$
Santé et bien-être	3 250 \$	3 250 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	332 625 \$	322 304 \$	(10 321) \$
Loisirs et culture	818 219 \$	682 530 \$	(135 689) \$
Frais de financement	281 150 \$	235 176 \$	(45 974) \$
TOTAL DES CHARGES	7 226 157 \$	6 704 210 \$	(521 947) \$
Excédent (déficit) de l'exercice	486 388 \$	1 962 151 \$	1 475 763 \$

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES NON AFFECTÉ ET AFFECTÉ

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2020 est de 1 484 085 \$ portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 1 937 695 \$.

Quant à l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2020, il se situe 565 936 \$.

<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>	<u>BUDGET 2020</u>	<u>RÉALISATIONS 2020</u>	<u>VARIATIONS</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	486 388 \$	1 962 151 \$	1 475 763 \$
Remboursement de la dette à long terme	(456 326) \$	(461 841) \$	(5 515) \$
Affectations à l'état des activités d'investissement	(31 500) \$	(35 020) \$	(3 520) \$
Autres affectations	1 438 \$	18 795 \$	17 357 \$
Total des affectations	(486 388) \$	(478 066) \$	8 322 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		1 484 085 \$	1 484 085 \$

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, l'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson était de 10 606 627 \$.

LES FONDS RÉSERVÉS ET REVENUS REPORTÉS

Le rapport financier fait état de fonds réservés et de revenus reportés, en voici le détail :

	2020	2019
Fonds de roulement	296 319 \$	150 977 \$
Fonds parcs et terrains de jeux	557 031 \$	555 831 \$
Fonds réfection et entretien de certaines voies publiques	81 726 \$	59 032 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les efforts de l'administration municipale dans la recherche de sources de financement ont porté fruit ce qui a permis la réalisation de plusieurs projets touchant la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens.

Parmi les projets réalisés au cours de l'année 2020, nous retrouvons :

- Achat et installation d'un siège d'escalier commercial pour personne à mobilité réduite – **18 095 \$** (Subvention programme Nouveaux horizons pour les aînés de Service Canada)
- Poubelles 3 voies – **1 645 \$**
- Remplacement du serveur informatique – **18 542 \$**
- Poursuite du projet pour l'étude du garage municipal – **1 433 \$**
- Réfection du chemin Guénette Phase 3 – **1 098 909 \$** dont un montant de 500 000 \$ provient d'une subvention du programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL
- Réfection du chemin Masson au coût de **186 330 \$** dont un montant de 123 000 \$ provient d'une subvention du programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL
- Pulvérisation du pavage aux rues du secteur du Domaine Joli-Bois pour une distance de 1,7 km et du chemin du Lac-Violon pour une distance de 2 km – **24 588 \$**
- Borne de recharge pour les véhicules électriques – **6 648 \$**
- Prolongement d'aqueduc rue du Domaine Brière – **4 986 \$**
- Préparation d'une demande d'aide financière pour développer la phase 2 du raccordement d'une piste multifonctions entre les sentiers du Galais au parc Joli-Bois – **8 608 \$**
- Aménagement de la servitude d'accès à la plage municipale – **22 514 \$**
- Projet conjoint avec la Commission scolaire des Laurentides pour l'installation d'un abri solaire (ombrière) au parc-école – **56 970 \$**
- Rénovation d'un terrain multisports au parc Joli-Bois – **10 583 \$**
- Achat d'une camionnette Ford F250 pour le service des travaux publics – **57 293 \$**
- Banc sculpté et jardinières en bois – **3 808 \$**
- Achat de (4) chapiteaux pour divers événements – **4 210 \$**
- Achat de portables pour permettre le télétravail en période de pandémie – **10 716 \$**

MOT DE LA FIN

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour le temps investi et le travail accompli en cette période de pandémie de la COVID-19.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier la direction générale, les cadres et tous les employés de la municipalité pour leur travail constant et de qualité afin de bien desservir l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Ville. Ils ont dû faire preuve de beaucoup d'adaptation face aux changements qui leur ont été imposés lors de la dernière année.

Un MERCI bien spécial à Mme Lise Lavigne, trésorière qui a relevé le défi de procéder à la fermeture de l'année 2020 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en plus de celle de l'Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel. Mme Lavigne est nouvellement arrivée et remplace l'ancien trésorier qui a occupé ce poste pendant presque deux décennies.

En terminant, les membres du conseil se joignent à moi pour remercier toute la population pour la confiance que vous nous accordez, votre soutien et votre implication. Merci de vous impliquer dans la communauté, de nous aider à faire rayonner Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une ville dynamique et accueillante. Ensemble, continuons de créer un milieu de vie riche et dynamique où il fait bon vivre !

Gisèle Dicaire
Mairesse

Le rapport sera disponible sur le site Internet municipal.

8064-07-2021

4. e) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par la trésorière, madame Lise Lavigne, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 242 623.20 \$;

ATTENDU que le chèque # 34 637 est inexistant ;

ATTENDU le dépôt par la trésorière de la liste des prélèvements bancaires autorisés # 1325 à # 1386 du mois de juin 2021 au montant total de 41 756.58 \$;

ATTENDU que la trésorière certifie que les fonds sont disponibles pour l'acquittement de ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques/séquence	Total
Prélèvements	du 18 juin 2021 au 15 juillet 2021	# 1325 à # 1386	41 756.58 \$
Dépenses incompressibles	du 18 juin 2021 au 15 juillet 2021	# 34 619 à # 34 624	152 263.85 \$
Déboursés	au 15 juillet 2021	# 34 625 à 34 709	90 359.35 \$
			284 379.78 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Lise Lavigne
Trésorière

8065-07-2021

4. f) DÉPÔT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (VILLE ET AGGLOMÉRATION).

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la *délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* ;

ATTENDU les tableaux des transferts # 2021-017 à # 2021-023 à être déposés au conseil tels que préparés par la trésorière, madame Lise Lavigne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des tableaux des transferts à être déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

8066-07-2021

4. g) AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR RÈGLEMENTS # 137-2020 ET # 160-2021.

ATTENDU les dispositions du règlement # 137-2020 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt de 6 778 000 \$ pour la réfection du garage municipal, incluant les honoraires professionnels et autorisant une taxe spéciale à cet effet ;

ATTENDU les dispositions du règlement # 160-2021 décrétant des travaux de remplacement des surpresseurs au bâtiment de traitement du réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 39 900 \$;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les dépenses à effectuer au montant global de 6 817 900 \$ pour le paiement prochain avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire ou la mairesse suppléante en son absence, et la trésorière, madame Lise Lavigne, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 6 817 900 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

4. h) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 17-2007-A02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 17-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt du projet de règlement # 17-2007-A02 modifiant le règlement # 17-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin d'y modifier l'article 6.2 en concordance avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Elle explique que les modifications apportées à l'article 6.2 du règlement # 17-2007 sont en concordance avec les modifications apportées à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* relativement au dépôt des rapports comptables comparatifs des revenus et dépenses de la Ville en vertu du projet de Loi 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, sanctionnée le 19 avril 2018.

Auparavant le dépôt des états comparatifs se faisait pour le premier semestre au mois de mai et pour le second à la dernière séance ordinaire tenue quatre semaines avant l'adoption du budget. Maintenant, les états comparatifs ne sont déposés qu'une seule fois à la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant l'adoption du budget.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # 17-2007-A02 modifiant le règlement # 17-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin d'y modifier l'article 6.2 en concordance avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* sera déposé pour étude et adoption lors d'une séance subséquente.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, le projet de règlement sera accessible sur le site Internet au www.lacmasson.com dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

4. i) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 164A-2021 MODIFIANT L'OBJET ET LE MONTANT DU RÈGLEMENT # 164-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC SUR DES SEGMENTS DES RUES JOLI-BOIS, JOLI-BOSQUET ET JOLI-PIONNIER ET SUR LA RUE DU JOLI-BOURG PRÉVUS À LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU JOLI-BOIS, POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 347 000 \$

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # 164A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois, pour un montant additionnel de 347 000 \$.

Les modifications au règlement surviennent suivant la réception de l'annonce par un courriel du 7 juillet 2021 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de la confirmation d'une augmentation de la contribution gouvernementale selon l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023) pour un montant additionnel 311 931 \$ portant notre enveloppe totale à 1 696 986 \$. Ainsi la contribution financière du gouvernement du Québec est majorée à 518 540 \$ (payable sur 20 ans) et celle du gouvernement du Canada à 1 178 446 \$ (comptant).

Le conseil prévoit donc modifier les travaux projetés de priorité 3, soit l'aqueduc dans le secteur Joli-Bois, en ajoutant la réfection de la conduite du tronçon # 10 de 215 mètres linéaires sur la partie ouest de la rue du Joli-Pionnier à partir de la rue du Joli-Trappeur et la programmation TECQ révision # 3 est ainsi déposée.

Le montant de l'emprunt sera payable à l'ensemble de la Ville sur une période de 20 ans.

La répercussion annuelle de ce règlement sur le service de la dette est de 26 031 \$ au lieu de 23 289 \$ précédemment calculé pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit un montant de taxes municipales pour cet ouvrage projeté de 9.96 \$ au lieu de 10.48 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 263 378 \$ au lieu de 262 980 \$).

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, le projet de règlement sera également disponible sur le site Internet municipal en tout temps au <https://lacmasson.com/ma-ville/projets-de-reglements-et-procedures-specifiques>.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # 164A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois, pour un montant additionnel de 347 000 \$ sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

8067-07-2021

4. j) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 202105-29 – SECRÉTAIRE DE RELÈVE ET SOUTIEN À LA DIRECTION GÉNÉRALE (À L'ESSAI).

ATTENDU le concours d'emploi # 202105-29 par affichage interne et externe le 5 mai 2021 pour combler le poste régulier de secrétaire de relève et soutien à la direction générale ;

ATTENDU le processus de sélection et les entrevues réalisées par le comité de sélection formé à cette occasion ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues, suivant le choix du comité de sélection en faveur de la candidate, madame Roxanne Ménard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Roxanne Ménard, à titre de salariée régulier à l'essai selon l'article 5.03 de la convention collective, au poste de secrétaire de relève et soutien à la direction générale, à compter du 20 juillet 2021, selon l'horaire convenu, les dispositions de la convention collective en vigueur, et à 90 % de l'échelon salarial prévu pour le poste et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141, # 62-13000-141, # 02-14000-141, # 62-14000-141 et # 02-70110-141.

8068-07-2021

4. k) PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES – MME LISE LAVIGNE, TRÉSORIÈRE.

ATTENDU les heures supplémentaires autorisées exceptionnellement et effectuées par la trésorière, madame Lise Lavigne, pour la période d'octobre 2020 au 10 juillet 2021 ;

ATTENDU la politique relative aux heures de travail du personnel-cadre no 153-2020 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve exceptionnellement le paiement des rémunérations à être versées à madame Lise Lavigne, trésorière, correspondant à un nombre de 14.5 heures pour la période 2020 et 99.5 heures du 1^{er} janvier au 10 juillet 2021.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141 et autres postes appropriés suivant transferts budgétaires.

8069-07-2021

4. l) APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME.

ATTENDU le projet d'organigramme daté du 7 juin 2021 préparé par l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines remplaçante, madame Geneviève Morest, version modifiée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'organigramme mis à jour.

8070-07-2021

4. m) ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS # 147F-2021.

ATTENDU la résolution # 7957-05-2021 prise le 17 mai 2021 par laquelle ce conseil adoptait la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147E-2021 ;

ATTENDU les dispositions des articles 4(8), 85, 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales en matière d'aide financière* ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la modification des dispositions des articles 5.1 et 5.4 de ladite politique relatifs au montant annuel accordé pour les années subséquentes et les modalités pour un troisième versement ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147F-2021 telle que formulée dans sa version du 6 juillet 2021, laquelle abroge et remplace la politique # 147E-2021.

QUE les dépenses inhérentes à cette politique soit imputable au poste budgétaire # 02-32000-970.

8071-07-2021

4. n) CONGRÈS 2021 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC – 30 SEPTEMBRE 2021, 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2021.

ATTENDU que les 81^e assises annuelles de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) auront lieu au Centre des congrès de Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021 ;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'être représenté à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Gisèle Dicaire et la conseillère, madame Julie Moreau, à assister au congrès précité à titre de déléguées municipales et que toutes les dépenses inhérentes à cette formation incluant l'hébergement pour les nuitées des 30 septembre et 1^{er} octobre 2021 et le déplacement leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives conformément au règlement # 133-2019 en vigueur.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-11000-454 et # 02-11000-310.

8072-07-2021

4. o) SERVICES PROFESSIONNELS – MÉDIATION ET CONCILIATION DE QUARTIER – DOSSIER # ADM-202107-52.

ATTENDU que le contrat de service entre madame Mylène Jaccoud et la Ville vient à échéance le 16 août 2021 pour le service personnalisé de médiation et conciliation de quartier ;

ATTENDU l'offre de renouvellement telle que formulée par madame Mylène Jaccoud le 9 juillet 2021 pour une nouvelle année au montant de 1 606.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'après étude, la directrice générale, madame Julie Forgues, en recommande le renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et accepte l'offre de madame Mylène Jaccoud et lui octroie le contrat # ADM-202107-52 pour le service de médiation et conciliation de quartier au montant correspondant à 0.50 \$ par citoyen (3 212 selon le décret de population du Québec, 2021) soit un montant de 1 606.00 \$ plus les taxes applicables pour une année (1 846.50 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-410.

8073-07-2021

4. p) MANDAT DE COURTAGE POUR VENTE DE L'IMMEUBLE MUNICIPAL SIS AU # 2 – # 4, RUE DES LILAS – MATRICULE : 6199-62-1558.

ATTENDU que la Ville est propriétaire de l'immeuble sis au 2 – 4, rue des Lilas abritant la bibliothèque municipale au sous-sol et le guichet de services de la Caisse Desjardins des Pays-d'en-Haut à l'étage avec laquelle la Ville a convenu d'un bail locatif ;

ATTENDU que la Ville souhaite se départir de cet immeuble en son noyau villageois ;

ATTENDU la demande de prix pour une offre de courtage de gré à gré, les discussions intervenues et l'offre de l'agence immobilière Immeubles Groupe Cantor pour un montant équivalent à 5 % du montant de la vente incluant les taxes pour un montant n'excédant pas 20 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la mise en vente de l'immeuble suivant plus les taxes applicables :

Contrat	Lot	Immeuble matricule /	Emplacement	Mise à prix
ADM-202107-57	5 229 290	6199-62-1558	2 – 4, rue des Lilas	495 000 \$

QUE ce conseil attribue à Immeubles Groupe Cantor le mandat de courtage pour le montant décrit au tableau ci-dessus selon les termes du projet de contrat présenté pour un pourcentage de 5 % n'excédant pas 20 000.00 \$ plus les taxes applicables, pour une durée d'un an, qui inclue un bail éventuel pour conserver la bibliothèque à court terme dans cet immeuble, le respect du bail intervenu avec la Caisse et la présence d'un coffre-fort, le tout tel que vu aux risques et périls de l'acheteur.

QUE cette dépense soit payable à même les revenus de la vente.

5. SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE.

5. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

En l'absence du conseiller, monsieur Maxime Bélanger, la conseillère madame Lisiane Monette fait rapport au conseil.

8074-07-2021

5. b) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME AUDREY-ANN ROBERT, POMPIÈRE ET PREMIÈRE RÉPONDANTE.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par madame Audrey-Ann Robert, pompière à temps partiel et première répondante, informant le directeur du service qu'elle quitte son poste à compter du 9 juillet 2021 pour éventuellement revenir exercer ces mêmes fonctions ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de madame Audrey-Ann Robert à titre de pompière à temps partiel et première répondante, la remercie de ses bons et loyaux services au cours de ces quatre dernières années à ces fonctions pour l'Agglomération et lui souhaite une bonne continuité dans son plan de carrière.

8075-07-2021

5. c) EMBAUCHE – M. MAXIME TESSIER, POMPIER À TEMPS PARTIEL ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU les besoins en ressources humaines à titre de pompier et premier répondant pour combler des postes vacants ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, pour l'embauche d'un candidat rencontrant les critères d'embauche dont la formation est prévue en vertu du règlement # AG-033-2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de monsieur Maxime Tessier, à titre de pompier à temps partiel et premier répondant au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, aux conditions telles qu'édictées au règlement # AG-033-2015 et aux conventions en vigueur au chapitre de la rémunération à compter des présentes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES.

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Bernard Malo, fait rapport au conseil.

8076-07-2021

6. b) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. ÉRIC NADEAU – MANŒUVRE ET PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE.

ATTENDU la résolution # 8028-06-2021 prise le 19 avril 2021 par laquelle ce conseil embauchait monsieur Éric Nadeau à titre de manœuvre et préposé à l'écocentre pour l'été 2021 ;

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur Éric Nadeau informant l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines qu'il quittait son emploi à compter du 13 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Éric Nadeau en date du 13 juillet 2021 pour la saison estivale 2021.

8077-07-2021

6. c) MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 7972-05-2021 – ANNULATION DU RACHAT DE LA CAMIONNETTE USAGÉE # 6 - CHEVROLET SILVERADO 2500 2011.

ATTENDU la résolution # 7972-05-2021 prise le 17 mai 2021 par laquelle ce conseil acceptait la recommandation d'achat en faveur de Des Laurentides Ford Inc. pour l'achat d'une camionnette de marque Ford modèle F-250 XLT 2021 quatre roues motrices cabine multiplaces boîte de 6.75 pieds et lui attribuait le contrat # TP-202104-41 au prix de 42 938.00 \$ plus les droits et taxes applicables (50 382.72 \$ toutes taxes comprises), soit 52 938.00 \$ pour la camionnette neuve et 10 000.00 \$ pour le rachat du véhicule usagé, camionnette Silverado HD 2500 année 2011, appliqué sur l'achat le tout tel qu'il appert à sa soumission et au devis ;

ATTENDU la mise au rancart de la camionnette Ford F-150 2008 autorisée par la résolution # 7976-05-2021 prise le 17 mai 2021 suivant les réparations majeures révélées lors de sa dernière inspection complète ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour conserver la camionnette # 6 prévue en rachat dans le dossier #TP-202104-41 pour combler ce manque d'équipement ;

ATTENDU la renonciation écrite de Des Laurentides Ford inc, reçue de son directeur M. Rémi Brabant, par courriel du 7 juin 2021, pour procéder à la fourniture du véhicule neuf seulement sans le rachat le tout sans frais ni pénalité pour la Ville ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution # 7972-05-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la résolution # 7972-05-2021 pour attribuer le contrat # TP-202104-41 au prix de 52 938.00 \$ plus les taxes applicables (60 882.72 \$) tel qu'il appert à la soumission de Des Laurentides Ford Inc. sans le rachat.

8078-07-2021

6. d) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC SUR LA RUE DU DOMAINE-BRIÈRE # HYG-202106-42.

La conseillère, madame Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêt et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le devis # HYG-202106-42 tel que préparé en collaboration avec monsieur Marc-Antoine Giguère, ing., pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Domaine-Brière sur une longueur totale de 79 mètres ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations transmise le 18 juin 2021 à certains fournisseurs potentiels ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 7 juillet 2021 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Total soumis avant taxes Et contingences	Total soumis avec taxes Et contingences
9267-7368 Québec Inc.	74 949.00 \$	91 921.36 \$
Construction T.R.B. Inc.	78 140.90 \$	95 591.25 \$
Monco Construction Inc.	53 231.25 \$	66 951.38 \$

ATTENDU l'analyse et la recommandation de M. Marc-Antoine Giguère, ing. de Parallèle 54 Expert-Conseil, en faveur de la soumission conforme la plus basse soit celle de Monco Construction Inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # 162-2021 prévu pour le paiement de ces travaux en vigueur depuis le 13 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et la soumission de Monco Construction Inc. et lui attribue le contrat # HYG-202106-42 pour les travaux de prolongement de la conduite d'aqueduc sur la rue du Domaine-Brière sur une longueur de 79 mètres selon les dispositions au devis au montant de 58 231.25 \$ plus les taxes applicables (soit 66 951.38 \$ toutes taxes comprises), incluant un montant fixe en contingences de 5 000 \$.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable à même le règlement d'emprunt # 162-2021.

8079-07-2021

6. e) AVENANT AU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DU PROJET DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC RUE DU DOMAINE-BRIÈRE # TP-202007-53 – SURVEILLANCE.

ATTENDU la résolution # 7500-07-2020 prise le 28 juillet 2020 à l'effet d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de Parallèle 54 Expert Conseil et de lui attribuer le contrat # TP-202007-53 pour la préparation des collectes de données et études préliminaires, le cas échéant, l'estimation, les plans et devis, surveillance des travaux et demande d'autorisation ministérielle au prix de 8 250.00 \$ plus les taxes

applicables ;

ATTENDU que l'offre initiale acceptée prévoit une surveillance partielle de 30 heures en chantier pour un montant de 2 950.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la surveillance en continue pendant 7 jours ouvrables sur les dix (10) jours prévus de travaux, incluant l'analyse des dessins d'atelier, les frais de déplacements et les 2 visites d'acceptation provisoire et finales des travaux, le tout afin d'obtenir le certificat de conformité à transmettre par la suite au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU l'offre présentée par la firme Parallèle 54 Expert Conseil au prix soumis de 2 500.00 \$ plus les taxes, montant forfaitaire pour assurer la surveillance sur le chantier ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné. Ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de services de Parallèle 54 Expert Conseil et ajoute au contrat # TP-202007-53 cet avenant pour les travaux de surveillance additionnelle au prolongement de la conduite d'aqueduc sur la rue du Domaine-Brière sur une longueur de 79 mètres au montant forfaitaire de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables (soit 2 874.38 \$ toutes taxes comprises).

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE ce conseil affecte un montant de 2 874.38 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 à cette dépense.

8080-07-2021

6. f) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE (3^E) – DOSSIER # TP-202107-51.

ATTENDU les requêtes citoyennes de certains secteurs municipaux pour l'épandage d'abat-poussière ;

ATTENDU le contrat # TP-202103-23 attribué pour 2 premières tournées à l'été 2021 ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations écrites # TP-202107-51 préparé par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., et la greffière, madame Judith Saint-Louis, pour une 3^e tournée d'épandage d'abat-poussière constitué de chlorure de calcium 35 % en solution liquide sur l'ensemble des rues municipales non asphaltées situées sur son territoire pour une quantité estimée à 68 625 litres;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions à la clôture du délai de dépôt des soumissions avant 15 h le 16 juillet 2021, selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Par litre 3^e épandage avant taxes	Total avant taxes 68 625 l
Les Entreprises Bourget inc.	0.3396	23 305.05 \$
Multi-Routes inc.	0.3150	21 616.88 \$
Somavrac C.C.	0.3669	28 948.99 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., en faveur de la soumission la plus basse qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'épandage d'une 3^e tournée d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide 35 % en solution liquide - certifié BNQ 2410-300/2009) sur certaines rues municipales du territoire, accepte la soumission de Multi-Routes inc. au prix de 0.3150 \$ le litre plus les taxes applicables incluant les travaux d'épandage et lui attribue le contrat # TP-202107-51 pour un montant n'excédant pas 21 616.88 \$ plus les taxes applicables (24 854.00 \$ toutes taxes comprises), le tout en respectant les conditions suivantes :

- Que le produit utilisé soit conforme aux normes BNQ et aux nouvelles exigences gouvernementales ;
- Que les conditions et recommandations d'épandage soient respectées ;
- Que les rues et routes recevant de l'abat-poussière soient conformes au plan soumis par le directeur du Service des travaux publics et services techniques.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-620 suivant transfert budgétaire.

8081-07-2021

6. g) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN GARDE-CORPS AU POURTOUR DE LA GALERIE DE L'HÔTEL DE VILLE – 88, CHEMIN MASSON – DOSSIER # TP-202105-46.

ATTENDU le devis # TP-202105-46 tel que préparé par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Claude Gagné, ing., et la greffière, madame Judith Saint-Louis, pour des travaux d'installation d'un garde-corps au pourtour de la galerie de l'hôtel de ville au 88, chemin Masson ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations transmise le 30 juin 2021 à certains fournisseurs potentiels ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues à la date et l'heure de clôture pour la réception des soumissions le 15 juillet 2021 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Les Constructions Bhéer Inc.	38 524.00 \$

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques envers la seule soumission conforme reçue ;

ATTENDU que ces travaux sont admissibles à la subvention reçue de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la soumission de Les Construction Bhéer Inc. et lui attribue le contrat # TP-2021005-46 pour les travaux d'installation d'un garde-corps au pourtour de la galerie de l'hôtel de ville au 88, chemin Masson selon les dispositions au devis au montant de 38 524.00 \$ plus les taxes applicables (soit 44 292.97 \$ toutes taxes comprises)

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable en partie par la subvention de l'Agence 9-1-1- et imputée au poste budgétaire # 23-02000-722.

8082-07-2021

6. h) MANDAT POUR CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE SUR LES LOTS # 5 228 692 ET # 5 228 679, PROJET NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL 245, CHEMIN MASSON – DOSSIER # TP-202107-55.

ATTENDU les besoins de services professionnels d'un biologiste pour la production d'un rapport en caractérisation écologique de l'immeuble du garage municipal afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de l'installation d'un réseau de drainage pluvial ;

ATTENDU la demande de prix à plusieurs firmes spécialisées le 21 juin 2021 et la réception de trois offres le 6 juillet dernier, selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis Avant taxes
A. J. Environnement Inc.	3 400.00 \$
Services Conseils Enviro-Nature	2 000.00 \$
Terre et Habitats Inc.	2 600.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # 137-2020 en vigueur depuis le 2 mars 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont admissibles à une aide financière du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée, accepte le prix soumis par Services Conseils Enviro-Nature, représentée par Mme Geneviève Dubuc, Tech. Bioéco. et mandate cette dernière à effectuer l'expertise technique

recherchée pour le garage municipal et selon la demande de M. Claude Gagné, ing., du 21 juin 2021 le tout pour un montant de 2 000.00 \$ sans taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le règlement d'emprunt # 137-2020 et par la subvention à venir au programme RÉCIM.

8083-07-2021

6. i) ACCEPTATION DÉFINITIVE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE RETENUE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE TRAVAUX ROUTIERS CHEMIN GUÉNETTE PHASE III – MONCO CONSTRUCTION INC. – DOSSIER # TP-202002-03.

La conseillère, madame Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement # 114-2017 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 996 000 \$ pour des travaux routiers sur le chemin Guénette afin de financer le coût des travaux d'amélioration sur un tronçon d'une longueur d'environ 3.5 kilomètres ;

ATTENDU la résolution # 7358-04-2020 prise le 20 avril 2020 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Monco Construction inc. et lui attribuait le contrat # TP-202002-03 au montant de 1 082 718.36 \$ (comprenant un montant fixe de 50 000 \$ pour les contingences indiqué à la soumission) pour des travaux de réfection de tronçons # 1067 et # 1068 du chemin Guénette Phase III sur une longueur totale de 1.58 kilomètre, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-202002-03 ;

ATTENDU l'annonce de l'aide financière accordée à la lettre du 19 février 2020 du ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, confirmée pour un montant de 500 000 \$ dans le dossier # AIRRL-2016-332 ;

ATTENDU le décompte progressif # 5 et la facture # 5505 du 9 juillet 2021 de Monco Construction inc. au montant de 50 302.10 \$ plus les taxes applicables étant la libération de la retenue contractuelle résiduelle de 5 % ;

ATTENDU la recommandation de paiement # 5 pour les travaux exécutés au contrat et telles que préparée par monsieur Alain Tansery, ing. jr Parallèle 54 Expert-Conseil Inc, datée du 15 juillet 2021 au montant de 50 302.12 \$ plus les taxes applicables représentant la libération de la retenue contractuelle résiduelle de 5 % depuis un an et le certificat de réception définitive des ouvrages daté du 9 juillet 2021 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et décrète l'acceptation définitive des travaux au 9 juillet 2021 et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement au montant de 50 302.12 \$ plus les taxes applicables (57 834.86 \$ toutes taxes comprises) à Monco Construction inc. selon le devis # TP-202002-03.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 114-2017 et par la subvention accordée par le programme AIRRL au dossier précité.

8084-07-2021

6. j) DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX # 3 – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023.

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la VILLE doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

8085-07-2021

6. k) MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET RÉFECTION AU DOMAINE-JOLI-BOIS # HYG-202102-18 – AJOUT PTIE RUE JOLI-PIONNIER (215 M).

ATTENDU la confirmation de la bonification de la subvention TECQ 2021-2023 par l'ajout d'un montant supplémentaire de 311 931.00 \$ qui s'élève maintenant à 1 696 986.00 \$;

ATTENDU que cette bonification permettra d'étendre les travaux déjà prévus pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur 215 mètres supplémentaires sur une partie de la rue du Joli-Pionnier (tronçon 10.) jusqu'à la dernière borne fontaine ;

ATTENDU l'offre de services reçue de FNX Innov Inc. pour les services professionnels en ingénierie au montant de 12 400.00 \$ plus les taxes applicables pour la préparation des plans, devis, et surveillance de l'ajout du tronçon 10 (ptie) au projet initial ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et accepte le prix soumis de FNX Innov Inc. et lui attribue le contrat # HYG-202107-56 au montant de 12 400.00 \$ plus les taxes applicables (14 256.90 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 164-2021 en voie d'être modifié par le règlement # 164A-2021.

8086-07-2021

6. l) MONTÉE CAROLA – PROTOCOLE D'ENTENTE EN VERTU DU RÈGLEMENT # 127-2020 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

ATTENDU que la demande d'autorisation reçue de 9408-4316 Québec inc., représentée par monsieur Alexandro Carola, pour les travaux d'infrastructures de la rue « montée Carola » du projet domiciliaire « Domaine du boisé des Marguerites » est complète ;

ATTENDU que ce projet est conforme aux orientations du plan d'urbanisme ;

ATTENDU que ce projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien ;

ATTENDU que le promoteur a fourni les calculs requis pour la gestion du drainage des eaux pluviales et qu'il s'est assuré de retenir l'eau dans son développement selon les dispositions du règlement # 140-2020 portant sur les normes de construction des infrastructures routières et sur la municipalisation des chemins ;

ATTENDU que la structure de chaussée et les fossés correspondent aussi aux dispositions du règlement # 140-2020 ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Travaux publics et des services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU le protocole d'entente préparé en vertu des dispositions du règlement # 127-2020 sur les ententes relatives aux travaux municipaux déposé en vue de son approbation ;

ATTENDU qu'un cautionnement d'exécution a été déposé au montant de 252 922.76 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et approuve le projet de protocole d'entente et autorise la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou la mairesse suppléante en son absence, et la greffière, madame Judith

Saint-Louis, ou la directrice générale en son absence, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Lisiane Monette, fait rapport au conseil.

8087-07-2021

7. b) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. NICOLAS GUILLOT, INSPECTEUR EN URBANISME.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur Nicolas Guillot, inspecteur à l'urbanisme, informant de son départ à compter du 30 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Nicolas Guillot, à titre d'inspecteur en urbanisme, le remercie de ses bons et loyaux services et lui souhaite la meilleure des chances dans la suite de sa carrière.

8088-07-2021

7. c) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2021-DM-00043 – 13, RUE GALILÉE – SOLARIUM POUR PISCINE.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2021-DM-00043 telle que soumise pour l'immeuble identifié par le lot # 5 308 501 sis au 13, rue Galilée pour permettre d'autoriser la construction d'un solarium pour la piscine creusée, option non prévue au règlement de zonage 128-2018-Z.

ATTENDU que cette demande porte sur le lot actuel # 5 308 501 situé dans la zone R-46 ;

ATTENDU l'avis tel que publié le 29 juin 2021 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2021-DM-00043 serait entendue à la présente séance ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2021-050 du comité consultatif d'urbanisme favorable à la demande ;

ATTENDU que les membres du conseil estiment que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Madame Gisèle Dicaire, la mairesse, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et que cette demande de dérogation mineure # 2021-DM-00043 est accordée pour la construction d'un solarium pour la piscine en ajout à l'immeuble sis au 13, rue Galilée.

QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, soit requise de donner suite à la présente.

8089-07-2021

7. d) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2021-DM-00044 – 51 – 51A, RUE DU DOMAINE-BRIÈRE – USAGE RÉSIDENTIEL BIFAMILIAL.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2021-DM-00044 telle que soumise pour l'immeuble identifié par le lot # 6 268 174 sis au 51 – 51A, rue du Domaine-Brière pour permettre d'autoriser la construction d'une habitation bifamiliale isolée sur un lot de 1 980.2 mètres carrés alors que la superficie requise est de 10 000 mètres carrés au règlement de zonage # 128-2018-Z pour cette zone.

ATTENDU que cette demande porte sur le lot actuel # 6 268 174 situé dans la zone R-33 ;

ATTENDU l'avis tel que publié le 29 juin 2021 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2021-DM-00044 serait entendue à la présente séance ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2021-051 du comité consultatif d'urbanisme favorable à la demande ;

ATTENDU que les membres du conseil estiment que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Madame Gisèle Dicaire, la mairesse, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et que cette demande de dérogation mineure # 2021-DM-00044 est accordée pour la construction d'une habitation bifamiliale au 51 – 51A, rue du Domaine-Brière.

QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, soit requise de donner suite à la présente.

8090-07-2021

7. e) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2021-PIIA-00046 – 211, RUE DES CONIFÈRES.

La conseillère, madame Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU que le règlement de zonage # 128-2018-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone R-48 ;

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2021-PIIA-00046 pour la construction d'un bâtiment accessoire de 3.05 m x 2.44 mètres en ajout à l'immeuble sis au # 211, rue des Conifères ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2021-053 favorable à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2021-PIIA-00046 concernant des travaux de construction d'un bâtiment accessoire au 211, rue des Conifères selon les plans déposés.

QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, soit requise de donner suite à la présente.

8. COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Madame la conseillère, Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

8091-07-2021

8. b) PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE – 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2021.

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU que la Ville a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle, par sa résolution # 4579-06-2013, et a proclamé le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants Journées de la Culture ;

ATTENDU la programmation telle que soumise par la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, madame Sabrina Pelletier, pour les Journées de la culture du vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021 ;

ATTENDU que les événements sont regroupés avec ceux des autres villes et municipalités participantes dans la MRC à la brochure inter municipale réalisée conjointement ;

ATTENDU que ces événements se fondent sur une véritable préoccupation de démocratie culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE la programmation telle que préparée soit approuvée.

QUE ce conseil entérine les démarches de la coordonnatrice, madame Sabrina Pelletier, pour l'inscription de la programmation locale au nom de la Ville à la programmation des activités régionales et la désigne à représenter la Ville au comité régional des Journées de la Culture.

QUE les dépenses engendrées par ces activités, soit environ 2 195 \$, soient imputables aux postes budgétaires # 02-70251-341 et # 02-70251-447.

8092-07-2021

8. c) TARIFICATION – PROGRAMMATION DES COURS ET ACTIVITÉS DE LOISIRS – AUTOMNE 2021.

ATTENDU la préparation par le Service des loisirs et de la vie communautaire de la programmation des activités de loisirs pour la saison d'automne 2021 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des cours et activités d'automne 2021.

8093-07-2021

8. d) PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS.

ATTENDU la résolution # 6964-07-2019 prise le 15 juillet 2019 par laquelle ce conseil adhère au Programme Accès-Loisirs et mandatait la coordonnatrice, madame Cassandre Carette, au soutien de son application ;

ATTENDU que le Programme Accès-Loisirs d'Accès Loisirs-Québec vise à rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu, et ce, en concertation avec les partenaires du milieu ;

ATTENDU que ce programme est bien reçu et encouragé par les professeurs des activités municipales qui peuvent supporter une ou quelques participations gratuite(s) dans ce contexte ;

ATTENDU que la gestion de ce programme est confiée à la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut, point de service, qui en assure la confidentialité ;

ATTENDU que la Ville souhaite poursuivre son adhésion à ce programme pour ajouter cette offre de services aux personnes les plus démunies du territoire de la MRC en offrant gratuitement des places vacantes des cours et activités de sa programmation loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'adhésion au Programme Accès-Loisirs et mandate la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, madame Sabrina Pelletier, au soutien de son application.

8094-07-2021

8. e) AJUSTEMENT SALARIAL – MME KÉLIA GERMAIN, AIDE-ANIMATRICE ET ACCOMPAGNATRICE.

ATTENDU que l'aide-animatrice au camp de jour 2021, madame Kélie Germain, agit à titre d'accompagnatrice pour un enfant ayant des besoins particuliers pour intégrer le camp de jour ;

ATTENDU la demande d'aide financière effectuée auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) pour financer en partie le salaire d'un accompagnateur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une augmentation du taux salariale de 0,75 \$/heure à madame Kélie Germain pour ses responsabilités d'accompagnatrice.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70190-141.

8095-07-2021

8. f) EMBAUCHE – SAUVETEUR-PLAGE SAISON 2021.

ATTENDU les besoins en ressources humaines de la Ville pour combler un troisième poste étudiant de sauveteur plage pour la saison estivale 2021 ;

ATTENDU la recommandation favorable de madame Sabrina Pelletier, coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Méo B. Desrosiers, à titre de salarié étudiant au poste de sauveteur-plage pour la saison estivale 2021 à compter du 5 juillet 2021 au 6 septembre 2021, selon un horaire de 24 à 40 heures par semaine, selon les besoins du service et les conditions au contrat de travail à intervenir, le tout suivant les mesures gouvernementales édictées relatives à la pandémie à la COVID-19 et à venir en temps et lieu.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70140-141.

8096-07-2021

8. g) CONTRAT DE SERVICES – PLATEFORME TRANSACTIONNELLE DÉBARCADÈRE EVENT'NROLL.

ATTENDU la nouvelle tarification fixée par la Ville pour les embarcations non-motorisées pour les non-résidents en vertu du règlement # 83-2014 ;

ATTENDU que la plupart des non-résidents souhaitent mettre à l'eau leur embarcation les samedis et dimanches alors que l'hôtel de ville est fermé ;

ATTENDU que la Ville ne dispose pas pour le moment de plateforme transactionnelle permettant aux individus de payer leurs vignettes en ligne ;

ATTENDU le besoin pour un système d'inscription et de perception de paiements pour la mise à l'eau d'embarcation au débarcadère municipal pour l'été 2021 ;

ATTENDU la proposition d'Event'nroll pour un contrat de service d'une durée d'un an au coût d'1.00 \$ par billet plus 5 % des frais transactionnels ou de 0.25\$ par billet pour commande prépayée ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, madame Sabrina Pelletier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la signature de la greffière, madame Judith Saint-Louis, au contrat de services avec EVENT'NROLL, une division de SPORDLE INC. pour l'exploitation d'un système d'inscription et de perception de paiement pour la mise à l'eau d'embarcation au débarcadère municipal pour la saison estivale 2021.

8097-07-2021

8. h) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE).

ATTENDU l'initiative présentée au conseil le 1^{er} mars dernier par deux jeunes citoyens de 15 – 16 ans pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes dans un espace public ;

ATTENDU que ce projet serait admissible au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) dont la période de dépôt de projet se terminera le 20 août prochain ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, madame Sabrina Pelletier, à l'effet qu'une demande soit présentée par la Ville à ce programme pour réaliser ce projet se chiffrant au coût approximatif de 120 000 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, madame Sabrina Pelletier, à formuler une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes en béton pour un coût approximatif de 120 000 \$ plus les taxes applicables.

8098-07-2021

8. j) CLÔTURES AU TERRAIN DE BASEBALL.

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, madame Sabrina Pelletier pour des travaux de réparation de clôture au terrain de baseball, ajout de poteaux et autres ;

ATTENDU le prix obtenu de Clôtures des Hauteurs au montant de 6 806.00 \$ plus les taxes applicables le 28 octobre 2020 ;

ATTENDU l'ajustement de cette soumission en 2021 majorée de 15 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et le prix soumis par Clôtures des Hauteurs et lui attribue le contrat de réparation de la clôture au terrain de baseball pour un montant n'excédant pas 7 826.90 \$ plus les taxes applicables (8 998.98 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le fonds de parcs et terrains de jeux.

9. CORRESPONDANCE.

9. a) LETTRE DE LA MINISTRE MME ANDRÉE LAFOREST, MAMH, 2021-06-21 - SUBVENTION POSSIBLE 143 168 \$ PROGRAMME PRABAM.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait lecture de la lettre de la ministre.

9. b) LETTRE DE LA MINISTRE ANDRÉE LAFOREST, MAMH, 2021-06-23 – RAPPEL D'AVOIR DES DÉFIBRILLATEURS EN PRÉSENCE LORS D'ACTIVITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait lecture de la lettre de la ministre.

9. c) LETTRE DE LA MINISTRE MME ANDRÉE LAFOREST, MAMH, 2021-06-28 - ANNONCE SUBVENTION 50 000 \$ PROGRAMME FRR VOLET 4 – REVITALISATION DU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait lecture de la lettre de la ministre.

9. d) LETTRE DE MINISTRE MME ANDRÉE LAFOREST, MAMH, 2021-07-07 - AUGMENTATION TECQ 311 931 \$.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait lecture de la lettre de la ministre.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 9 h 05 pour se terminer à 9 h 40.
Aucune question écrite n'avait été reçue au courriel de la mairesse pour cette séance.

8099-07-2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 44, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière